



GUIDE DE RÉFÉRENCE DES EXIGENCES POUR LES ÉVÉNEMENTS INTÉRIEURS

Sous réserve de l'autorisation de la division des permis, programmes et inspections, Ville de Saguenay autorisera la tenue d'un événement aux conditions suivantes, selon les codes, les normes et les règlements en vigueur.

Voici un **sommaire** qui vous aidera à mieux planifier votre activité.

Conditions et exigences :

LETTRES, DOCUMENTS, PLANS ET PERMISSIONS SPÉCIALES

Vous devez nous faire parvenir au moins **30 jours** à l'avance un plan à l'échelle de l'aménagement intérieur (disposition générale des kiosques, salle de spectacle, scène) avec toutes ses commodités.

Vous devez nous fournir une lettre écrite par le propriétaire du terrain, lot ou cadastre, témoignant de son accord à ce que l'activité ait lieu à cet endroit; sur sa propriété. Pour les propriétés de la Ville, une autorisation doit être fournie par le comité de soutien aux événements.

AMÉNAGEMENT D'EXPOSITION

1. Les issues et les accès aux issues doivent être maintenus libres et fonctionnels en tout temps;
2. Les panneaux indiquant les issues de secours (sortie) doivent être visibles en tout temps;
3. Des allées de 3 m (10 pi) de largeur doivent être maintenues libres entre les kiosques et les objets exposés (2,4 m (8 pi) de largeur dans les cas d'expositions ouvertes seulement aux marchands);
4. Chaque porte de sortie requise doit être desservie par une allée d'au moins 1 100 mm (3'-7") de largeur dégagée et qui donne accès à au moins une autre porte de sortie offrant, en n'importe quel point de l'allée, deux directions opposées menant à une porte de sortie;
5. La distance à parcourir jusqu'à une porte d'issue doit être d'au plus 30 m (98'-5") dans chaque allée ou 45 m (147'-6") lorsque le bâtiment est giclé;
6. S'il n'y a qu'une seule issue, la distance à parcourir afin d'atteindre une porte d'issue doit être d'au

plus 15 m (49'-2") et le nombre de personnes contenues dans cette aire de plancher ne doit pas être supérieur à 60;

7. Lorsque le nombre d'occupants d'une assemblée, d'une aire de plancher ou d'un kiosque fermé est de 60 personnes et plus, au moins deux moyens d'évacuation doivent être prévus.

SIÈGES ET ALLÉES

(Voir résumé, page 4)

8. Une allée centrale libre d'obstruction (fils électriques et autres) d'au moins 1 100 mm (3'-7") est requise. Toutefois, la largeur de l'allée ne peut pas être inférieure au produit de 6.1 mm fois le nombre de sièges desservis par cette allée si cette dernière valeur est supérieure;
9. La largeur d'une allée peut être réduite à 750 mm (2'-5") si elle ne dessert pas plus de 60 sièges;
10. L'emplacement des allées doit être prévu de façon à ce qu'il n'y ait pas plus de 7 sièges entre n'importe quel siège et l'allée la plus proche;
11. Si des sièges non fixes sont installés, ils devront être placés en rangée espacée entre elles par un dégagement d'au moins 400 mm (1'-3") entre le point le plus reculé des dossiers des chaises d'une rangée et le point le plus avancé des chaises de la rangée suivante lorsqu'elles sont inoccupées;
12. Vous devez maintenir les passages et les allées libres d'obstruction en tout temps;
13. Lorsque le nombre d'occupants d'une assemblée avec des sièges non fixes dépasse 200, les sièges doivent être attachés en groupe d'au moins 8 sièges ou tous les sièges d'une rangée de moins de 8 sièges doivent être fixés entre eux;
14. Les allées en impasse ne doivent pas avoir plus de 6 m (19'-8") de longueur;
15. Si des tables disposées en rangées sont desservies par des sièges non fixes, l'espacement entre les tables de 2 rangées successives ne doit pas être inférieur à :
 - ▶ 1 400 mm (4'-7") s'il y a des sièges des 2 côtés des tables (dos à dos) ou;
 - ▶ 1 000 mm (3'-3") s'il y a des sièges d'un seul côté.

ESCALIERS ET GARDE-CORPS

16. S'il y a des planchers surélevés de plus de 600 mm (2'-0") du sol (ex : mezzanine, balcon, galerie, etc.), vous devez prévoir des garde-corps de 1 070 mm (3'-6") de hauteur;
17. Les planchers mentionnés au point précédent doivent être desservis par au moins 2 escaliers sauf si le nombre de personnes sur l'aire de plancher ne dépasse pas 60. Dans ce cas, un seul escalier suffit;
18. Les escaliers doivent avoir des garde-corps d'une hauteur de 920 mm (3'-0") dans les volées d'escaliers et 1070 mm (3'-6") au pourtour des paliers;
19. Les garde-corps doivent être conçus de manière à ce qu'aucun élément, support ou ouverture situé entre 140 mm (0'-5 1/2") et 900 mm (3'-0") au-dessus du niveau protégé par ce garde-corps, n'en permette l'escalade;
20. La hauteur des contremarches se situe entre 125 mm (0'-5") et 180 mm (0'-7") entre des marches successives;
21. Les escaliers ont une largeur d'au moins 900 mm (3'-0"). Toutefois, la largeur de l'escalier ne peut pas être inférieure au produit de 8 mm fois le nombre de personnes desservies par cet escalier si

cette dernière valeur est supérieure;

22. Les marches en caillebotis doivent être recouvertes d'un contreplaqué;
23. Si plus d'une issue est requise, elle doit être située aux extrémités de l'aire de plancher desservie par celle-ci.

NOTE GÉNÉRALE

Il est de votre responsabilité de respecter l'ensemble des conditions et exigences mentionnées ci-dessus afin d'assurer la sécurité du public durant l'activité. Notez que des vérifications pourront être faites sur place.

Toute anomalie décelée lors de l'inspection constituera une infraction aux règlements et devra être corrigée immédiatement.

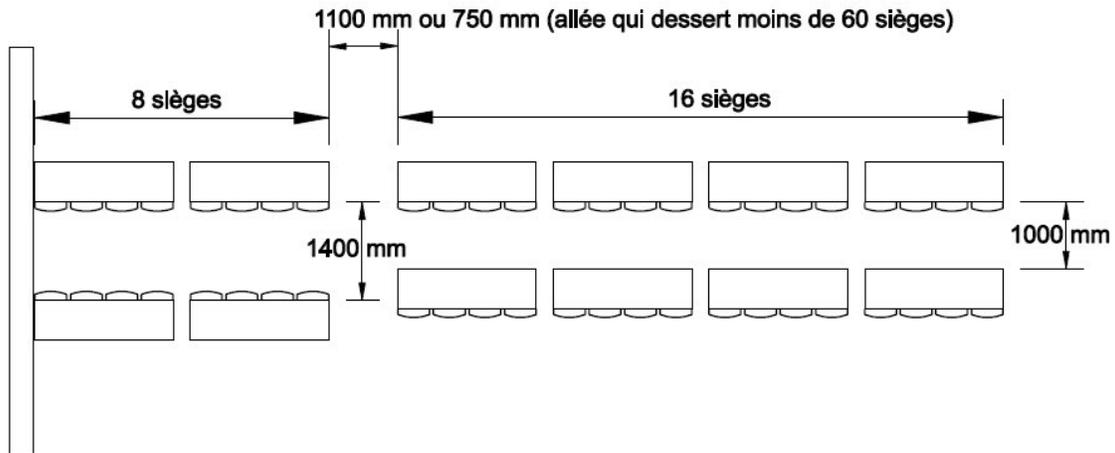
Il est à noter que d'autres documents, plans, rapports d'ingénieur et d'architecte, etc. pourront être requis selon le cas.

Les vérifications sont faites en fonction des différents codes et règlements, tels que, le code de construction du Québec, le code national de prévention des incendies, le règlement VS-R-2012-3 (zonage), etc. Le délai de traitement est d'au plus 30 jours.

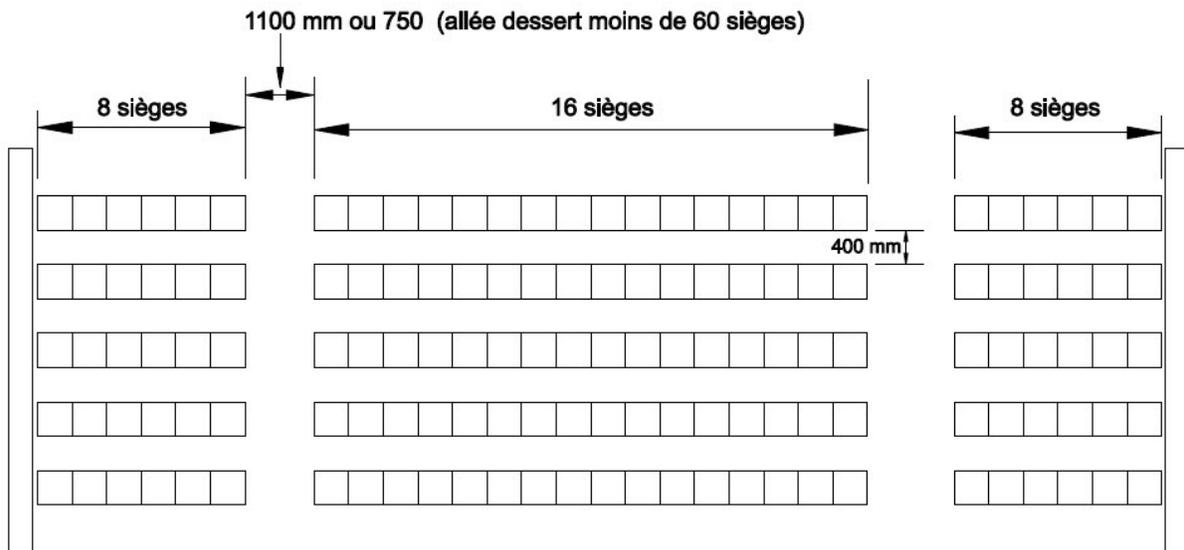
N.B. : Tout ce qui est énuméré est à titre indicatif et non limitatif.

ÉVÈNEMENT INTÉRIEUR

Un chapiteau est considéré comme un "Évènement Intérieur", par contre si celui-ci est fermé sur un seul côté, à ce moment l'aménagement peut être réalisé en fonction du schéma sur les "Évènements extérieurs"



Aménagement de tables et de chaises



Si plus de 200 personnes:

Les chaises doivent être attachées ensemble à l'aide d'une attache auto-bloquante en groupe d'au moins 8 chaises

Aménagement de chaises

CNPI 2005